

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2024

N° 24/029

JD/RJ/SA

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 septembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (12) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, Mme Marion MARCHAL, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés (5 procurations) :

Mme Sabine DANERI, donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN ;
Mme Brigitte DURAND, donne procuration à Mme Virginie SOSSI ;
M. Patrick VIVOS donne procuration à M. MICHEL GRAMBERT ;
M. Christophe IACOBBI donne procuration à M. Jacques DEPIEDS ;
Mme Pascale SEGUIN donne procuration à M. Michel BRUNET.

Absents excusés (2) :

M. Serge PRATO, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

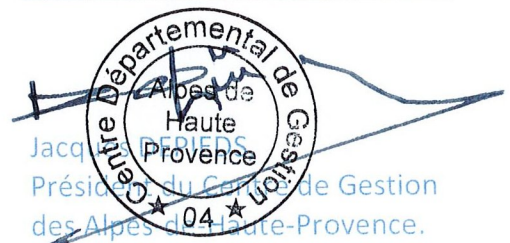
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 17 voix pour :

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 septembre 2024.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 27/11/2024



Jacques DEPIEDS
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20241127-D24_029-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception en préfecture : 03/12/2024

Transmis au représentant de l'Etat le :